

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 14 AVRIL 2014

Le quatorze avril deux mille quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué le sept avril deux mille quatorze, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire de GREZET-CAVAGNAN, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

PRESENTS : **ALLONS :** CUCCHI Pascal, **ANTAGNAC :** BORDES Francis, **ANZEX :** CHOPIS Josiane, BINET Claude, **ARGENTON :** GIRARDI Raymond, PARAILLOUX Serge, **BEAUZIAC :** GALLY Claude, ROMAN Dominique, **BOUGLON :** BALAGUER José, RUAULT Philippe, **BOUSSES :** THOLLON POMMEROL François, **CASTELJALOUX :** GUENIN Jean-Claude, BOLDINI Jean-Baptiste, FRAUCIEL Elisabeth, LE ROY Brigitte, DOUCET Pascal, DA COSTA-FREITAS Valérie, DUCASSE Laurent, CASTAGNET Joëlle, FAURICHON DE LA BARDONNIE Joël, LAMBROT Renaud, **CAUBEYRES :** CARLES Marie-Françoise, **DURANCE :** DAUDE-LAGRAVE Bernard, DELORME Edouard, **FARGUES/OURBISE :** PONTTHOREAU Michel MULOT Daniel, **GREZET-CAVAGNAN :** RODIER Georges, DUPOUY Serge, **GUERIN :** LAINARD Rose-Marie, CAMAROQUE Jean-Noël, **HOUAILLES :** COLMAGRO Chrystel, BEZOS Jean-Marie, **LA REUNION :** GALICHON Bruno, POLETTO Monique, **LABASTIDE C.A. :** BERNADET Nicole, VERLINDEN Jacques, **LEYRITZ-MONCASSIN :** DACHY Marie-Françoise, **PINDERES :** DARROUMAN Michel, **POMPOGNE :** BERNADET Jean-Louis, **POUSSIGNAC :** ALBERTI Eric, PAUL Rémy, **ROMESTAING :** GRANGE Pierre, **RUFFIAC :** LOUVANCOUR Bernard, **ST MARTIN DE CURTON :** PEBEREAU Bruno, FONTANILLES Daniel **STE GEMME-MARTAILLAC :** MERLIN-CHABOT Christine, CASTAGNET Jean-Pierre, **STE MARTHE :** MASSIAS Bernard, FAUX Serge, **SAUMEJAN :** DA ROS Francis, **VILLEFRANCHE DU QUEYRAN :** CLAVERIE Alain, DUSTRIT Marie-Thérèse

030/2014 : Election du Président

M. le Président en exercice ouvre la séance en indiquant que conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du même Code, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil.

Le doyen des membres présents du Conseil, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Rappel : Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président de séance fait appel aux candidatures aux postes d'assesseurs. M. PONTTHOREAU Michel et Mme MERLIN – CHABOT Christine seuls candidats sont élus à l'unanimité.

Le Président de séance fait appel aux candidatures au poste de Président.

M. BOLDINI Jean-Baptiste et M. GIRARDI Raymond sont candidats.

M. GUENIN, maire de Casteljaloux demande la parole.

« J'ai lu dans la presse que j'avais l'intention de me présenter au poste de Président, je vous informe que je ne suis pas candidat. En effet je considère que cette fonction nécessite de la disponibilité. Je suis Maire, Conseiller Général et j'exerce une activité professionnelle donc je considère que je ne suis pas assez disponible.

Lorsque Casteljaloux est entré dans la communauté, nous avons toujours dit que nous le ferions sur la pointe des pieds, que l'on se fonderait dans le moule car il y existe des méthodes et des habitudes.

Casteljaloux pouvait prétendre à 18 représentants, nous ne sommes finalement que 10. Cela afin de ne pas donner l'impression d'exercer un pouvoir suprême.

La commune n'est pas sous le contrôle de la cour des comptes et n'est pas empêchée de recruter. La commune n'est pas surendettée et rembourse ses emprunts. Je présenterai bientôt le rapport de la cour des comptes qui confirme mes dires.

La candidature de M. GIRARDI est légitime mais sa réélection n'est pas automatique.

L'expression de la démocratie c'est le choix donc je présente la candidature de M. BOLDINI au poste de Président.

Merci de m'avoir écouté »

M. BOLDINI demande la parole.

« Ce qui manque à la communauté c'est des idées novatrices et un Président à temps plein. J'ai un seul mandat celui de Maire adjoint. Je suis candidat à la Présidence car je pense pouvoir insuffler la dynamique nécessaire.

Voilà la feuille de route que je vous propose :

1 – Gouvernance : Si je suis élu il n'y aura pas d'autres élus de Casteljaloux à un poste de vice – Président. Les élus siègeront dans les différentes commissions. Les autres postes de VP seront réservés aux autres élus communautaires.

2 – Développement économique : Il faut travailler avec les chambres consulaires pour qu'elles soient présentes sur le territoire. Je veux rompre avec l'immobilisme en cours à l'exemple de la voie ferrée, dossier qui en 5 ans n'a pas bougé.

3 - Structurer les services : Comme à Casteljaloux et comme dans le privé. Nous avons 12 000 clients sur le territoire il faut mettre en place une culture de la qualité.

Par exemple concernant la réforme des rythmes scolaires, nous l'avons mise en place avec de vraies activités, des animateurs qualifiés, c'est aujourd'hui le meilleur service de ce type du département. Si je suis élu j'étendrai ce service avec les mêmes exigences à tout le territoire.

4 – Secteur associatif : les bases sont solides. Nous avons un rôle majeur à jouer pour fédérer et structurer encore plus ce secteur.

Je pense être le candidat neutre avec l'énergie nécessaire qui convient au poste.

Merci de m'avoir écouté »

M. GIRARDI demande la parole.

« Tous les candidats sont légitimes, c'est la démocratie. Je suis candidat car il reste des choses à faire. Nous sommes à l'adolescence des communautés de communes. Cette institution est appelée à prendre de plus en plus de place. Ce que nous allons mettre en place dans l'avenir est très important.

Au moment de créer cette communauté les différentes communes auraient dû se répartir entre Val de Garonne et le Val d'Albret. C'était compter sans la volonté des élus qui voulaient et ont réussi à créer un territoire rural bien identifié.

En superficie nous sommes la plus grande communauté de Lot et Garonne. Cette dimension assure la pérennité de l'institution. Son périmètre est cohérent.

Aujourd'hui nous avons bâti les fondations et le rez-de-chaussée de l'édifice. Reste à construire les étages.

Au cours du mandat nous développerons encore nos compétences, nous améliorerons leur exercice. Certaines compétences prendront plus de place et d'autres seront à créer et cela dans un seul but : un meilleur service à la population tout en veillant à la bonne utilisation des impôts des citoyens.

Merci de m'avoir écouté »

M. DAUDE - LAGRAVE invite le Conseil à procéder à l'élection du **Président**. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 52

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- BOLDINI Jean Baptiste : 16
- GIRARDI Raymond : 35
- Bulletin blanc : 1

Monsieur GIRARDI Raymond ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président et a été immédiatement installé.

031/2014 : Détermination du nombre de vice-présidents

Le Président nouvellement élu prend la présidence de la séance et indique que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le conseil communautaire dans la limite de 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante avec un maximum de 15 vice – présidents.

M. GIRARDI rappelle que la population de l'intercommunalité est passée de 7 000 à 12 000 habitants. Lors du dernier mandat le nombre de vice – Présidents était de 6. M. GIRARDI propose de passer à 8.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

FIXE le nombre de vice – présidents à huit.

032/2014 : Election des vice-présidents

Suite à la détermination du nombre de vice-présidents, il est nécessaire de procéder à leur élection.

Rappel : Les vice-présidents sont désignés au scrutin uninominal, dans les conditions prévues par l'article L. 2122-7 du CGCT. L'élection est organisée de la même manière que pour le Président, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1^{er} Vice-Président

M. le Président fait appel aux candidatures.

M. ALBERTI Éric est seul candidat.

M. GIRARDI invite le Conseil à procéder à l'élection du 1^{er} vice - Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 52

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- ALBERTI Eric : 38
- Bulletins blancs : 14

Monsieur ALBERTI Éric ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1^{er} vice - président.

2^{ème} vice-président

M. le Président fait appel aux candidatures.

Mme MERLIN – CHABOT Christine est seule candidate.

M. GIRARDI invite le Conseil à procéder à l'élection du 2^{ème} vice - Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 52

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- MERLIN – CHABOT Christine : 35
- Bulletins blancs : 17

Madame MERLIN – CHABOT Christine ayant obtenu la majorité absolue, est élue 2^{ème} vice - présidente.

M. CAMAROQUE Jean Noël s'excuse car il doit quitter la séance pour des raisons professionnelles : **Présents : 51**

3^{ème} vice-président

M. le Président fait appel aux candidatures.

M. DAUDE – LAGRAVE Bernard est seul candidat.

M. GIRARDI invite le Conseil à procéder à l'élection du 3^{ème} vice - Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 51

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- DAUDE – LAGRAVE Bernard : 35
- Bulletins blancs : 16

M. DAUDE – LAGRAVE Bernard ayant obtenu la majorité absolue, est élue 3^{ème} vice - Président.

4^{ème} vice-président

M. le Président fait appel aux candidatures.

Mme LAINARD Rose – Marie et Mme CARLES Marie – Françoise sont candidates.

M. GIRARDI invite le Conseil à procéder à l'élection du 4^{ème} vice - Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 51

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- LAINARD Rose – Marie: 21
- CARLES Marie – Françoise : 28
- Bulletins blancs : 2

Mme CARLES Marie - Françoise ayant obtenu la majorité absolue, est élue 4^{ème} vice - présidente.

5^{ème} vice-président

M. le Président fait appel aux candidatures.

M. PONTHEREAU Michel est seul candidat.

M. GIRARDI invite le Conseil à procéder à l'élection du 5^{ème} vice - Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 51

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- PONTHEREAU Michel : 36
- Bulletins blancs : 15

M. PONTHEREAU Michel ayant obtenu la majorité absolue, est élu 5^{ème} vice - président.

6^{ème} vice-président

M. le Président fait appel aux candidatures.

M. DA ROS Francis est seul candidat.

M. GIRARDI invite le Conseil à procéder à l'élection du 6^{ème} vice - Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 51

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- DA ROS Francis : 34
- Bulletins blancs : 17

M. DA ROS Francis ayant obtenu la majorité absolue, est élu 6^{ème} vice - président.

7^{ème} vice-président

M. le Président fait appel aux candidatures.

M. GALICHON Bruno est seul candidat.

M. GIRARDI invite le Conseil à procéder à l'élection du 7^{ème} vice - Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 51

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- GALICHON Bruno : 36
- Bulletins blancs : 15

M. GALICHON Bruno ayant obtenu la majorité absolue, est élu 7^{ème} vice - président.

8^{ème} vice-président

M. le Président fait appel aux candidatures.

M. BALAGUER José, M. BINET Claude, M. CLAVERIE Alain, et Mme LAINARD Rose - Marie sont candidats.

M. GIRARDI invite le Conseil à procéder à l'élection du 8^{ème} vice - Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 51

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- BALAGUER José : 11
- BINET Claude : 9
- CLAVERIE Alain : 14
- LAINARD Rose – Marie : 14
- Bulletins blancs : 3

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

M. BINET retire sa candidature.

M. GIRARDI invite le Conseil à procéder au deuxième tour de l'élection du 8^{ème} vice - Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 51

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- BALAGUER José : 11
- CLAVERIE Alain : 19
- LAINARD Rose – Marie : 19
- Bulletins blancs : 2

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin.

M. BALAGUER retire sa candidature.

M. GIRARDI invite le Conseil à procéder au troisième tour de l'élection du 8^{ème} vice - Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet. Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 51

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- CLAVERIE Alain : 26
- LAINARD Rose – Marie : 22
- Bulletins blancs : 2

M. CLAVERIE Alain ayant obtenu la majorité relative, est élu 8^{ème} vice - président.

033/2014 : Composition du bureau

M. le Président indique qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de la communauté de communes doit être composé au minimum du Président, d'au moins un vice-président et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

M. GIRARDI propose d'établir, pour le mandat à venir, un bureau composé du Président, des huit vice-présidents et de six membres du conseil communautaire soit 15 membres.

Messieurs RODIER Georges, MASSIAS Bernard, BALAGUER José, DARROUMAN Michel, BINET Claude et Madame COLMAGRO Chrystel sont candidats pour siéger au bureau.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

FIXE comme suit la composition du bureau communautaire :

GIRARDI Raymond	président
ALBERTI Eric	1er vice-président
MERLIN - CHABOT Christine	2ème vice-présidente
DAUDE-LAGRAVE Bernard	3ème vice-président
CARLES Marie Françoise	4ème vice-présidente
PONTHOREAU Michel	5ème vice-président
DA ROS Francis	6ème vice-président
GALICHON Bruno	7ème vice-président
CLAVERIE Alain	8ème vice-président
BALAGUER José	conseiller communautaire
BINET Claude	conseiller communautaire
COLMAGRO Chrystel	conseiller communautaire
DARROUMAN Michel	conseiller communautaire
MASSIAS Bernard	conseiller communautaire
RODIER Georges	conseiller communautaire

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

034/2014 : Syndicat MIXte de DEveloppement du Marmandais

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, consécutif aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, il conviendrait que le conseil communautaire désigne 8 membres titulaires et 2 suppléants pour siéger au SMIDEM.

M. le Président fait appel aux différentes candidatures.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

FIXE comme suit la liste des délégués appelés à siéger au SMIDEM :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MASSIAS Bernard	ALBERTI Éric
RODIER Georges	GALLY Claude
DARROUMAN Michel	
LOUVANCOUR Bernard	
DUPOUY Serge	
FAUX Serge	
BALAGUER José	
CLAVERIE Alain	

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

035/2014 : Syndicat MIXte de VALorisation et de traitement des déchets de Lot et Garonne :

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, consécutif aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, il conviendrait que le conseil communautaire désigne 2 membres titulaires pour siéger au SMIVAL 47.

M. le Président fait appel aux différentes candidatures.

Messieurs ALBERTI Éric, PONTTHOREAU Michel et DELORME Edouard sont candidats.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur, procédé à un vote et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

FIXE comme suit la liste des délégués appelés à siéger au SMIVAL :

TITULAIRES
ALBERTI Éric
DELORME Edouard

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

036/2014 : Office du tourisme des coteaux et landes de Gascogne :

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, consécutif aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, il conviendrait que le conseil communautaire désigne 10 membres pour siéger au sein de l'association de l'office du tourisme et désigne parmi ces 10 membres, 6 membres appelés à siéger au bureau de cette même association.

M. le Président fait appel aux différentes candidatures.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

FIXE comme suit la liste des délégués appelés à siéger à l'association de l'office du tourisme des coteaux et landes de Gascogne :

ASSOCIATION	BUREAU
GIRARDI Raymond	
RUAULT PHILIPPE	RUAULT PHILIPPE
COLMAGRO Chrystel	COLMAGRO Chrystel
CARLES Marie - Françoise	CARLES Marie - Françoise
DA ROS Francis	
PAUL Rémy	PAUL Rémy
MERLIN – CHABOT Christine	MERLIN – CHABOT Christine
DACHY Marie - Françoise	
BEZOS Jean - Marie	
ALBERTI Éric	ALBERTI Éric

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

037/2014 : Association du pôle de santé territorial de Casteljaloux et de la maison de santé pluri professionnelle des coteaux et landes de Gascogne :

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, consécutif aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, il conviendrait que le conseil communautaire désigne 5 membres pour siéger à l'APSTCMSPCLG.

M. le Président fait appel aux différentes candidatures.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

FIXE comme suit la liste des délégués appelés à siéger à l'APSTCMSPCLG :

GIRARDI Raymond
LE ROY Brigitte
PONTHOREAU Michel
RUAULT Philippe
ROMAN Dominique

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance close à 23h.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros **2014/030 à 2014/037**

Les Conseillers communautaires sous-signés approuvent le procès-verbal de la séance du 14 avril 2014.